



MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN

DIRECTION GENERALE

Kribi, le 04 AVR 2025

DECISION N°001/D/MEAO/DG/Bhc/2025

**Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert
N°02/AONO/MEAO/DG/CIPM/2025 du 04/02/2025, pour les travaux d'électrification
photovoltaïque dans certaines localités du Département de l'Océan,
« En procédure d'urgence »**

Le Directeur Général

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° 99/195 du 10 septembre 1999 portant création de la MEAO ;

Vu le Décret N° 289/2000 du 13 octobre 2000 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la MEAO ;

Vu la résolution n° 10 du Conseil d'Administration du 28 juin 2024 portant désignation du Directeur Général par intérim

Vu le décret n° 2019/3187/PM /du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant les dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018, portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics en ses articles 44 et 45 ;

Vu la circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu la Décision n°001/D/MEAO/DG/Bhc/2025 du 13 janvier 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la MEAO ;

Vu le Budget d'investissement de la MEAO pour l'exercice 2025 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/MEAO/DG/CIPM/2025 du 04 février 2025, pour les travaux d'électrification photovoltaïque dans certaines localités du Département de l'Océan, « En procédure d'urgence » ;

Vu le rapport de la Sous-Commission d'analyse ;

Vu la lettre n°004/L/MEAO/CIPM/SEC/2025 du 02 avril 2025 relative à la proposition d'attribution,

DECIDE :

Article 1^{er} : le marché public objet de l'Appel d'Offres National Ouvert sus-cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

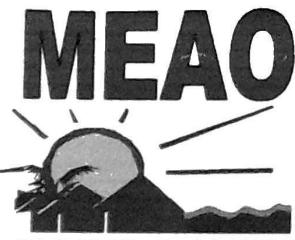
N°	Projet	Adjudicataire	Montant TTC FCFA	Délai	Financement
1	Travaux d'électrification photovoltaïque dans certaines localités du Département de l'Océan, « En procédure d'urgence » ;	Ets DOVE SOLAR ENERGY BP 633 Kribi Tél : 6 96 65 51 32/ 670 24 58 05	46 226 560	Trois (03) mois	BIP 2025/MEAO

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CFS/MEAO;
- AC / MEAO;
- Adjudicataire;
- Archives/chrono.





MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN

DIRECTION GENERALE

Kribi, le .. 04 AVR 2025

COMMUNIQUE N°002/C/MEA0/DG du 04 avril 2025

Portant résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°02/AONO/MEA0/DG/CIPM/2025 du 04/02/2025, pour les travaux
d'électrification photovoltaïque dans certaines localités du Département de
l'Océan, « En procédure d'urgence »

Le Directeur Général par Intérim de la MEAO communique :

a été désigné adjudicataire du marché sus-cité, le soumissionnaire ci-après désigné :

Nº	Projet	Adjudicataire	Montant TTC FCFA	Délai	Financement
1	Travaux d'électrification photovoltaïque dans certaines localités du Département de l'Océan, « En procédure d'urgence » ;	Ets DOVE SOLAR ENERGY BP 633 Kribi Tél : 6 96 65 51 32/ 670 24 58 05	46 226 560	Trois (03) mois	BIP 2025/MEA0

- L'Entreprise adjudicataire est par conséquent invitée à prendre attache avec la Direction Générale de la MEAO dès publication du présent communiqué, pour la suite de la procédure et notamment l'établissement du projet de la lettre commande dudit marché.
- Par ailleurs, les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, sont priés de passer les retirer au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics sous quinzaine faute de quoi elles seront détruites.
- Le présent communiqué tient de main levée de caution de soumission.



MBOUH NZIBI
Mathieu Louis